

Conditions générales de vente

L'organisme de formation

Créée en 2006, Mots et Regards est une association loi 1901, qui organise ses activités autour du conte, de l'écriture et de la lecture en langue française.

En savoir plus : <https://www.motsetregards.org/>

Adresse : 12 place du caquet, 93200 Saint-Denis

Téléphone : 09 72 43 50 38

Mail : motsetregards@gmail.com

Caractéristiques du service

Mots et Regards propose 3 offres de formation en français et en prise de confiance en soi :

- Formation "Perfectionnement du français au quotidien et en milieu professionnel" - Parcours personnalisé d'apprentissage.
- Formation "Perfectionnement du français au quotidien et en milieu professionnel" - Formation collective (2 à 6 personnes).
- Formation "Prendre la parole avec aisance" - Formation collective (6 à 12 personnes).

Prix

Formation "Perfectionnement du français au quotidien et en milieu professionnel" - Parcours personnalisé d'apprentissage :

- Prise en charge employeur (1 ou 2 personnes maximum) – 40 heures (min 4 heures/semaine) – 150 euros/heure TTC.
- Pour les personnes ne pouvant pas envisager un financement par pôle emploi, ou via leur compte formation, un prix préférentiel peut être appliqué. 80 euros de l'heure TTC.

Formation "Perfectionnement du français au quotidien et en milieu professionnel" - Formation collective (2 à 6 personnes) – 60 heures – 95 euros/heure TTC

Formation "Prendre la parole avec aisance" - Formation collective (6 à 12 personnes) – 14 heures sur 2 jours – 1800 euros TTC (possibilité sur 21 heures soit 3 jours à 2300 euros TTC).

Pour les personnes ne pouvant pas envisager un financement par pôle emploi, ou via leur compte formation, un prix préférentiel peut être appliqué. Contacter Mots et Regards pour en savoir plus.

Certaines formations peuvent être adaptées pour les personnes malvoyantes ou malentendantes. Nous contacter pour plus d'informations. Le tarif pourra être revu en fonction du besoin du ou des candidats concernés.

Conditions de paiement et de prise en charge

Pour les particuliers :

L'association Mots et Regards est agréementée Qualiopi et à ce titre, ses formations peuvent être prises en charge par l'organisme Pôle emploi ou payées via le compte formation individuel.

Pour les entreprises :

La structure demandeuse règle directement les frais de formation à Mots et Regards, qui établit un devis en amont de la formation ainsi qu'une facture en aval.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où Mots et Regards ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Délai d'annulation et remboursement

En cas de renoncement par le bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de **3 à 1 mois avant la date de démarrage de la formation**, le bénéficiaire s'engage au **versement d'un tiers de la somme** à titre de dédommagement. Cette somme couvre les frais administratifs et pédagogiques mis en œuvre pour l'organisation de la formation.

En cas de renoncement par le bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de **1 mois à 1 semaine avant la date de démarrage de la formation**, le bénéficiaire s'engage au **versement de 30% de la somme** à titre de dédommagement et de réparation. Cette somme couvre les frais administratifs et pédagogiques mis en œuvre pour l'organisation de la formation, ainsi que le blocage du calendrier.

En cas de renoncement par le bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de **6 jours à 1 jour avant la date de démarrage de la formation**, le bénéficiaire s'engage au **versement de 40% de la somme** à titre de dédommagement et de réparation. Cette somme couvre les frais administratifs et pédagogiques mis en œuvre pour l'organisation de la formation, ainsi que le blocage du calendrier.

En cas de **réalisation partielle de la formation**, le bénéficiaire s'engage au versement d'une somme calculée au prorata du nombre de jours par rapport au montant total de la prestation, au titre de dédommagement.

Cette somme est spécifiée sur la facture et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation. Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation.

Cas particuliers

Association Mots et Regards

📍 12 place du Caquet, 93200, Saint-Denis

✉️ motsetregards@gmail.com

☎️ 09 72 43 50 38

🌐 motsetregards.org



En cas de force majeure (catastrophe naturelle, pandémie) :

- Si ce cas de force majeure survient avant la formation, l'exécution des obligations du client et du vendeur est suspendue. L'une ou l'autre partie avisera le client de la survenance d'un tel évènement dès que possible.
- En cas de **réalisation partielle de la formation**, le bénéficiaire s'engage au versement d'une somme calculée au prorata du nombre de jours par rapport au montant total de la prestation, au titre de dédommagement.

Pour un particulier, en formation individuelle.

En cas de maladie, et sur présentation d'un certificat médical uniquement :

- En cas de renoncement par le bénéficiaire à l'exécution de la présente convention **avant le démarrage de la formation, jusqu'au jour J inclus**, le bénéficiaire s'engage au **versement de 10% de la somme** à titre de dédommagement et de réparation. Cette somme couvre les frais administratifs et pédagogiques mis en œuvre pour l'organisation de la formation, ainsi que le blocage du calendrier.
- En cas de **réalisation partielle de la formation**, le bénéficiaire s'engage au versement d'une somme calculée au prorata du nombre de jours par rapport au montant total de la prestation, au titre de dédommagement.

Pour une formation collective :

Si une personne du groupe se désiste dans une formation collective proposée à une structure : la somme totale est due car le tarif de la formation collective est la même pour un groupe de 2 à 6 personnes.

En cas de report de la formation

Le bénéficiaire peut demander à déplacer les dates de la formation, dans un délai d'un mois maximum avant le début de la formation.

Protection des données

Mots et Regards s'engage, dans le cadre de ses activités et conformément à la législation en vigueur en France (Loi n° 78-017 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite Loi Informatique et Libertés) et en Europe (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel des personnes bénéficiant des services et/ou produits de Mots et Regards, ainsi qu'à respecter leur vie privée.

Mots et Regards s'engage à mettre en place toutes les procédures nécessaires pour en assurer la confidentialité des données à caractère personnel collectées directement ou indirectement. L'association s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires au respect par elle-même et par son personnel de ces obligations et notamment à :

+ ne pas traiter, consulter les données ou les fichiers contenus à d'autres fins que l'exécution des prestations qu'elle effectue pour l'Entreprise au titre des présentes ;

- + ne traiter, consulter les données que dans le cadre des instructions et de l'autorisation reçues de l'Entreprise ;
- + à prendre toute mesure permettant d'empêcher toute utilisation détournée, malveillante ou frauduleuse des données et des données à caractère personnel ;
- + Mots et Regards s'engage à maintenir ces moyens pendant toute l'exécution des présentes et à défaut, à en informer immédiatement l'Entreprise.

Mots et Regards utilise des données à caractère personnel, dans le cadre de l'exécution du présent contrat, pour un ou plusieurs objectifs suivants :

- + Pour effectuer des opérations relatives à la gestion des relations commerciales : contrats, commandes, factures, comptabilité, suivi de la relation de l'Entreprise, gestion des réclamations, impayés et du contentieux ;
- + Pour l'amélioration de la prestation souscrite par l'Entreprise, en invitant l'Entreprise à participer à des sondages, des études, des enquêtes de satisfaction ;
- + Pour l'élaboration de statistiques commerciales ;
- + Pour l'envoi d'informations et de newsletters personnalisées sur la prestation souscrite par l'Entreprise et les services connexes à la dite prestation ;
- + Pour la gestion des demandes d'exercice de droits des personnes concernées.

Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées bénéficient d'un :

- + droit d'accès (article 15 RGPD) et de rectification (article 16 RGPD), de mise à jour, de complétude des données
- + droit d'effacement des données à caractère personnel (article 17 du RGPD),
- + droit de retirer à tout moment un consentement (article 13-2c RGPD),
- + droit à la limitation du traitement des données (article 18 RGPD),
- + droit d'opposition au traitement des données (article 21 RGPD),
- + droit à la portabilité des données que les personnes concernées auront fournies, lorsque ces données font l'objet de traitements automatisés fondés sur leur consentement ou sur un contrat (article 20 RGPD).

Les personnes concernées sont toutefois informées que les données à caractère personnel collectées sont, le cas échéant, nécessaires à l'exécution de la prestation délivrée par Mots et Regards, de sorte qu'en cas d'usage de son droit d'effacement desdites données, d'opposition ou de limitation des traitements avant le terme de la relation contractuelle, la prestation ne pourra pas être exécutée correctement. Ces droits peuvent être exercés en adressant un email à motsetregards@gmail.com ou par courrier à Mots et Regards, à l'attention du 12 place du Caquet – 93 200 Saint-Denis.


Mots et Regards répond à la personne ayant fait l'usage d'un des droits susvisés dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la demande.


La personne concernée a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de l'autorité de contrôle de l'Etat membre de l'Union européenne dans lequel elle réside et de former un recours juridictionnel.

Litiges

Association Mots et Regards

 12 place du Caquet, 93200, Saint-Denis

 motsetregards@gmail.com

 09 72 43 50 38

 motsetregards.org






Tout différend ne trouvant de solution à l'amiable suite à une conciliation sera porté devant le Tribunal de grande instance de Paris.

Association Mots et Regards

 12 place du Caquet, 93200, Saint-Denis

 motsetregards@gmail.com

 09 72 43 50 38

 motsetregards.org

